

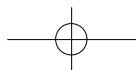
# Et si ma commune se dotait d'un Agenda 21 ?

**Des clés  
pour mieux  
comprendre...**



**Des  
idées  
pour  
agir...**

*Livret réalisé par la commune de Sailly-sur-la-Lys avec l'aide du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais*



La commune de Sailly-sur-la-Lys a édité en 2004 des fiches pratiques de la gestion différenciée des espaces. Elle publie régulièrement des articles sur le développement durable dans son magazine trimestriel.



Ce livret éducatif  
a été réalisé par  
la société :

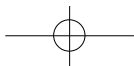


Montage et accompagnement de projets  
dans le champ de l'économie solidaire  
et du développement durable

10 rue des Lilas  
59660 Merville  
Tél : 06 79 82 75 74  
Fax : 03 28 49 65 21  
Mail : [ineditconseil@tele2.fr](mailto:ineditconseil@tele2.fr)

Ont participé à la rédaction  
de ce livret :  
Jacques Parent  
et Alain Trédez.

Le contenu de ce livret a été conçu  
avec les partenaires mentionnés. Il est protégé  
par le code de la propriété intellectuelle  
du 1<sup>er</sup> juillet 1992 qui interdit expressément  
toute reproduction totale ou partielle  
à usage collectif sans l'accord de la société  
et de ses ayants droit (art. L122-4 de ce code).  
La reproduction constituerait une contrefaçon  
sanctionnée par les articles L335-2 et suivants  
du code de la protection intellectuelle.



## Introduction

**En exploitant démesurément les ressources de la planète et en générant des pollutions, l'homme menace depuis longtemps le fragile équilibre de la nature. Son empreinte excessive se traduit notamment par la disparition d'espèces et la destruction d'écosystèmes. Elle est aussi à l'origine de certains dérèglements climatiques : tempêtes, inondations, canicules...**

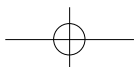
**Pour notre avenir et celui des générations futures, il est plus que temps de changer nos comportements, en prenant conscience que nos ressources ne sont pas inépuisables. Il nous faut, pour cela, à tous les niveaux - Etat, collectivités, entreprises, habitants - faire des choix justes et adopter une démarche de développement durable.**

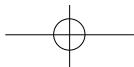
**L'Agenda 21 est l'outil qui détermine les actions concrètes à mettre en place dans les champs économique, social et environnemental, en collaboration avec les habitants. Sailly-sur-la-Lys y travaille depuis 2003.**

**L'affiche "*Et si ma commune se dotait d'un agenda 21 ?*", en est désormais l'illustration : elle présente les situations idéales pour parvenir à un environnement de qualité, durable pour tous.**

**Le présent livret est un complément indispensable qui explique comment vous pouvez vous aussi vous investir, par des gestes simples, au quotidien.**

**Devenons éco-citoyen en comprenant pourquoi nous devons agir et comment nous y prendre.**





## L'utilisation des énergies renouvelables

*On entend par énergies renouvelables les sources d'énergie dont le gisement se reconstitue en permanence à un rythme au moins égal à celui de la consommation.*

### Pourquoi ?

- Parce que le dérèglement climatique général devient dramatique et implique pour chacun d'entre nous des changements de comportements radicaux.
- Parce que la plus douce des évolutions est le remplacement progressif des énergies fossiles par les renouvelables (soleil, vent, bois, géothermie, bio gaz, hydraulique).
- Parce que les installations productrices d'énergies propres ne créent aucun déchet, aucun effluent toxique, aucun gaz à effet de serre, aucune particule cancérogène.

### A savoir

En ratifiant le protocole de Kyoto en 1997 et divers autres accords européens, la France s'est engagée à produire 20% de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2015.



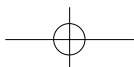
#### Dans ma commune...

Des études pourraient être systématiquement menées lors de la construction ou l'aménagement de bâtiments afin de promouvoir la Haute Qualité Environnementale. HQE, c'est la maîtrise de l'impact des bâtiments sur l'environnement extérieur et la création d'un espace intérieur sain et confortable.

#### Un geste citoyen simple...

J'équipe ma maison d'une cheminée, pour ne pas rester dépendant du chauffage électrique.

Il faut savoir que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, un crédit d'impôt de 40% est accordé sur l'achat d'équipements privés permettant l'utilisation d'énergies renouvelables. Renseignements auprès de l'ADEME au 0810 060 050 ou sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr).



## Une zone industrielle labellisée

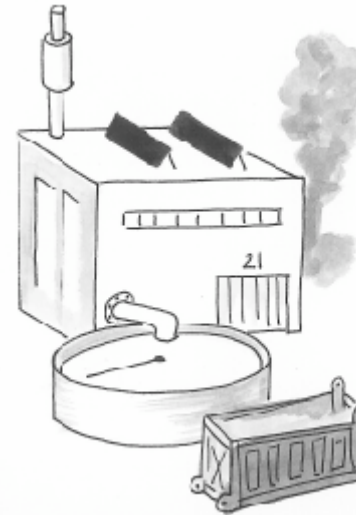
### Pourquoi ?

- Parce que les usines ont longtemps été des lieux d'émissions massives de poisons de toutes sortes, causes de dégâts énormes sur la santé des travailleurs et des populations riveraines.
- Parce que c'est dans l'industrie que, paradoxalement, les plus grands efforts ont été réalisés pour la dépollution des eaux, la filtration des émissions gazeuses, l'élimination de l'usage des toxiques.
- Parce qu'il est dans l'intérêt des industriels de garantir aux clients et aux riverains un environnement sain.

### A savoir

Aujourd'hui, les mesures se multiplient pour encadrer la production industrielle. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement exerce une surveillance de plus en plus stricte des unités de production. La réglementation des installations classées pour l'environnement en est la cheville ouvrière.

Par ailleurs, les chartes locales entre industriels, Chambre de Commerce et d'Industrie et collectivités locales constituent d'excellents outils de prévention. De plus, de nombreuses industries s'engagent à respecter des normes européennes et internationales de type ISO 14.001, gage de qualité pour les clients.



Une entreprise a de nombreuses façons d'agir. Des sites à consulter : [www.novethic.fr](http://www.novethic.fr) ou [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

### Un geste citoyen simple...

Une sensibilisation pourrait être faite auprès des dirigeants pour les informer des enjeux et les inciter à s'investir dans le domaine du développement durable. Le respect de normes précises pourrait, par ailleurs, constituer un critère de choix pour l'implantation des entreprises sur le territoire communal.

### Dans ma commune...

Je me renseigne sur l'origine et les conditions de fabrication des produits industriels qui fournissent mon lieu de travail. Je recherche, notamment, l'écolabel NF Environnement.



## Le réemploi des déchets : la ressourcerie-recyclerie

### Pourquoi ?

- Parce que tout produit nouvellement créé suppose une consommation importante de matières premières, d'eau et d'énergie qu'il faut pouvoir valoriser en fin de course.



- Parce qu'il relève du bon sens de se demander si un objet devenu inutile pour l'un n'est pas intéressant pour l'autre avant même de le classer dans les déchets.

- Parce que cette activité de recyclage, indispensable pour la protection de l'environnement, permet en outre l'expression d'une vraie solidarité avec les moins bien lotis d'entre nous. Au-delà de cela, elle est le plus souvent créatrice d'emplois.



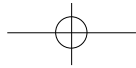
Le réseau des ressourceries-recycleries informe les élus et les habitants des actions à mettre en œuvre pour faciliter la valorisation des déchets. [www.recycleries-ressourceries.org](http://www.recycleries-ressourceries.org)

#### Dans ma commune...

Des informations pourraient être diffusées pour guider les habitants dans leur gestion des déchets. La commune, les entreprises et les écoles pourraient participer à la semaine de réduction des déchets.

#### Un geste citoyen simple...

Je ne jette aucun vêtement, meuble, appareil ou objet encore utilisable...  
Je les donne à la ressourcerie la plus proche ou à la communauté Emmaüs par exemple : le rôle d'une recyclerie étant de collecter les "encombrants", de les valoriser et de les revendre.



## Des équipements solaires

### Pourquoi ?

- Parce que lorsqu'il existe une énergie accessible à tous et inépuisable, on aurait bien tort de s'en priver ! Toutes les régions reçoivent suffisamment d'ensoleillement pour fournir au moins 40% des besoins énergétiques domestiques.



- Parce que les prix des équipements ont beaucoup baissé avec l'augmentation de leur production et qu'un réseau d'installateurs Qualisol couvre maintenant toute la France

- Parce que l'Europe, l'Etat et certaines collectivités aident de plus en plus les particuliers qui font le choix des énergies renouvelables.

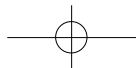


### Dans ma commune...

Une réflexion pourrait être menée lors de toute nouvelle construction afin d'utiliser au mieux l'énergie solaire.

### Un geste citoyen simple...

J'oriente les lieux de vie de la maison vers la lumière naturelle et n'allume pas les lumières artificielles en journée. Je m'informe sur les aides disponibles concernant les équipements solaires auprès de l'ADEME et des Espaces Info-Energie.



## L'application de la gestion différenciée

### Pourquoi ?

La gestion différenciée fait partie intégrante du développement durable. Elle propose une gestion réfléchie des espaces verts qui intègre le souci environnemental. Elle préconise l'utilisation de la main de l'homme et le génie écologique, à la place des engins mécaniques lourds et des produits chimiques dangereux. Avec des méthodes respectueuses de l'environnement, elle favorise le développement de la biodiversité.



### A savoir

Même s'il n'existe pas encore de réglementation contraignante dans ce domaine, la gestion différenciée s'impose progressivement comme règle dans la gestion des autoroutes, des grands parcs et jardins, des vergers et potagers, et dans les progrès adoptés par de nombreuses collectivités locales.



La Communauté de Communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys aide financièrement les particuliers qui souhaitent planter des essences régionales sur leur terrain.

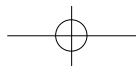
### Dans ma commune...

Depuis plus de dix ans, la commune met en œuvre la gestion différenciée. Des zonages ont été établis (zones de prestige, zones naturelles..) afin d'adapter les méthodes d'entretien et d'aménagement : désherbage thermique, mulching, réduction de l'usage des pesticides, fauchage tardif...

### Un geste citoyen simple...

Dans ma haie et mes massifs, je veille à faire figurer des plantes mellifères, pour aider la biodiversité locale grâce au rôle fécondateur des abeilles. Je privilégie autant que faire se peut l'implantation d'essences régionales.





## Des parkings, des toitures et des murs végétalisés

### Pourquoi ?

- Parce que l'urbanisation croissante dégrade la qualité de notre air et des eaux pluviales
- Parce que les végétaux retiennent les poussières et l'eau, ce qui assainit l'atmosphère et permet la préservation des équilibres naturels.
- Parcequ'il vaut mieux gérer la qualité et la quantité des eaux usées de ruissellement sur place au lieu de déplacer le problème.
- Parce que le retour à la perméabilité des surfaces au sol coûte des dizaines de fois moins cher au contribuable que le macadam et les bassins d'orage.

### A savoir

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux , en application de la loi sur l'eau, préconise les techniques alternatives pour éviter le ruissellement direct. Cependant, il n'existe aucune réglementation contraignante. Il faut aller en Allemagne ou en Europe du Nord pour trouver des programmes locaux d'équipements systématiques.



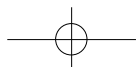
Infos sur les dalles polyéthylène 100 % recyclées : [www.ecovegetal.fr](http://www.ecovegetal.fr)

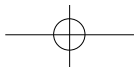
### Dans ma commune...

La commune soutient la démarche de la Communauté Monts de Flandre-Plaine de la Lys en vue de la création de zones industrielles "vertes" avec parkings végétalisés et espaces verts.

### Un geste citoyen simple...

Je fais rapidement réparer toute fuite de mon véhicule, pour réduire la pollution des eaux de ruissellement et d'infiltration. Je ne jette pas mes mégots de cigarette sur le parking. Je restreins l'utilisation de produits phytosanitaires dans mon jardin.





## Des espaces pour les piétons

### Pourquoi ?

- Parce que la sécurité de la voirie livrée à l'automobile est difficile à garantir, surtout pour les enfants et les personnes âgées.
- Parce que la pratique de la marche quotidienne est recommandée par la plupart des programmes de prévention des maladies de masse.
- Parce que les quartiers commerçants ou patrimoniaux piétonnisés sont plus agréables pour tout le monde.



### A savoir

Désormais, les Plans de Développement Urbain (PDU) prennent en compte et réglementent les rues piétonnes (et ouvertes aux cyclistes) et les réseaux de déplacement réservés aux piétons et aux vélos.

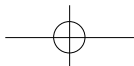


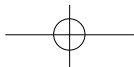
### Dans ma commune...

Des zones de sécurité ont été aménagées : abris bus éloignés de la rue, installation de barrières de sécurité aux points stratégiques, mise en place d'un nouveau feu tricolore...

### Un geste citoyen simple...

Je soutiens la journée sans voiture. Infos : [www.22septembre.org](http://www.22septembre.org)  
Je m'investis au sein de l'association des randonneurs de ma ville.  
Je participe aux actions éco-citoyennes mises en œuvre dans ma commune.





## La collecte sélective et le recyclage

### Pourquoi ?

- Parce que les anciennes décharges d'ordures, saturées et très polluantes sont aujourd'hui interdites.
- Parce que les incinérateurs ont causé de grandes menaces par leurs émissions de dioxines, de poussières, de gaz à effet de serre.
- Parce que le gisement de matières premières contenues dans nos déchets est énorme et que les méthodes rationnelles de collecte sélective et de recyclage permettent de récupérer la plus grande partie des dépenses occasionnées par notre production de déchets.

### A savoir

La loi de 1992 a rendu obligatoire les plans départementaux de valorisation des déchets ménagers. Désormais, toutes les intercommunalités s'inscrivent progressivement dans ce dispositif.

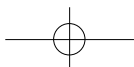


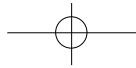
#### Dans ma commune...

Le tri des déchets est fondamental. La Brigade Verte, dans un premier temps, et la communauté de communes, depuis 2004 ont eu la responsabilité de la collecte sélective sur la commune. Les cartouches d'encre vides devraient, par ailleurs, être bientôt récupérées par une société spécialisée.

#### Un geste citoyen simple...

Je trie les papiers par qualités et je n'achète que des fournitures scolaires en papier recyclé.  
Je restitue mes cartouches d'encre d'imprimante vides à mon fournisseur ou en mairie.





## Une ceinture verte et du reboisement

### Pourquoi ?

- Parce que l'homme moderne et ses enfants vivent dans un environnement de plus en plus artificiel et stressant. Ils ont besoin d'espaces récréatifs et apaisants.
- Parce que les campagnes ne sont plus des refuges pour les espèces sauvages à qui il faut offrir des zones tampons et des continuités végétales pour se réimplanter.
- Parce que la lutte contre l'effet de serre passe par des boisements de surfaces importantes pour fixer le carbone et reproduire ainsi les effets bénéfiques des micro-climats locaux.

### A savoir

La Trame Verte et Bleue de la région Nord/Pas-de-Calais offre un cadre institutionnel d'incitation et de cohérence pour tous les efforts de boisement publics et privés déployés localement.

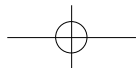


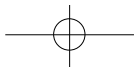
### Dans ma commune...

De nombreuses essences régionales ont été plantées depuis quelques années : le long des berges de la lys, dans la résidence des Jardins de la Lys (Opération Verger d'Antan). Des zones des fauchages tardifs ont été mises en place afin de préserver les écosystèmes.

### Un geste citoyen simple...

J'offre mon service pour les opérations de plantation sur les friches délaissées ou les terrains communaux. Je participe aux opérations "Vergers d'antan".





## Des réserves naturelles

### Pourquoi ?

- Parce que la disparition accélérée des espèces vivantes menace notre capital de ressources et réduit les capacités de survie de l'espèce humaine.
- Parce que la tranquillité est un facteur primordial pour le maintien de la vie sauvage, nous devons préserver des espaces de qualité réservés à la flore et la faune spontanées, aux espèces menacées.

### A savoir

Des informations sur les réserves naturelles sont disponibles sur internet : [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org) ou [www.bois-foret.com](http://www.bois-foret.com)

La loi crée différents niveaux de protection depuis la gestion conventionnée des étendues de zone de parc naturel jusqu'à l'arrêté de biotope très exigeant. La réserve naturelle volontaire est la formule la plus accessible à une collectivité locale.

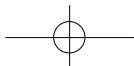


### Dans ma commune...

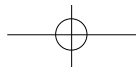
La commune a signé une convention avec le conservatoire des sites naturels du Nord/Pas-de-Calais en vue de la création d'une zone humide aux bords de la Lys. L'objectif est de préserver la flore et la faune se développant à proximité d'une zone d'eau donnée.

### Un geste citoyen simple...

Je laisse un tas de bois au fond du jardin : insectes, hérissons, lombrics, belettes pourront s'y réfugier en paix.







## Faciliter la vie citoyenne et la solidarité

### Pourquoi ?

- Parce que le développement durable implique une nouvelle façon d'agir dans la transparence, la participation, la responsabilité partagée et la solidarité.
- Parce que nous souffrons autant de la dégradation des relations sociales que de la dégradation de l'environnement.
- Parce qu'il y a plus de bonnes idées dans cent têtes que dans une seule.
- Parce que la pauvreté des uns ne garantit pas le bien être social des autres.
- Parce que nous avons des devoirs envers les générations futures.
- Parce que c'est ensemble que nous construisons l'avenir.

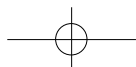


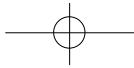
### Dans ma commune...

La démocratie participative est un élément fondateur du développement durable. Elle permet aux citoyens de prendre conscience de leur responsabilité et de participer activement à la prise de décision.

### Un geste citoyen simple...

Je soutiens l'économie sociale et solidaire  
J'accepte de représenter mon association dans une commission ou un organisme paritaire  
Je m'investis dans la vie de ma commune.





## Des gestes quotidiens pour notre planète...

### Au salon...

- Je profite au maximum de la lumière du jour.
- J'aère régulièrement pour chasser les toxiques.
- Le soleil est une puissante source de chaleur : je baisse le thermostat.
- Quand je mets le chauffage, je ferme les fenêtres (et inversement).

### A la salle de bains...

- Une douche plutôt qu'un bain, c'est 60% d'économie d'eau.
- J'utilise un système pour économiser l'eau dans ma chasse d'eau.
- Ne jetez pas de produits toxiques dans les toilettes : ils se retrouveront dans les rivières.
- Pour le détartrage, j'utilise du vinaigre blanc, cela marche aussi bien, et ça pollue moins.

### A la cuisine...

- Sur les plaques électriques, j'arrête la cuisson 5 minutes plus tôt que prévu, elle se finit ainsi toute seule.
- J'évite les lingettes jetables.
- J'installe des réducteurs de débits sur les robinets.

### Au marché...

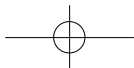
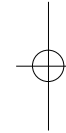
- J'achète des produits de saison : j'évite ainsi la culture forcée gaspilleuse d'énergie.
- Je fais mes courses à proximité, j'économise sur les déplacements.
- Je favorise les produits bio et issus de l'agriculture raisonnée.

### Au jardin...

- J'utilise des engrais et des pesticides naturels.
- Je fais mon compost avec mes déchets verts.
- Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes plantes.
- J'apporte mes produits toxiques et piles dans une déchetterie.

### Au travail...

- Pour les petits trajets, je marche à pied (en voiture le 1<sup>er</sup> kilomètre, c'est 60% d'essence en plus).
- J'imprime en recto verso, j'utilise le dos des feuilles pour les brouillons.
- Je limite autant que possible le recours à la climatisation, à cause du dégagement de CO<sub>2</sub> (effet de serre) et de la surconsommation.



**Des gestes quotidiens pour protéger notre planète**

**Bruit**  
**Pensez à vos voisins !**

ADENE  
N° Vert 0 810 050 050  
www.ademe.fr

**Moteur bien réglé :**  
**plus loin plus propre**

ADENE  
N° Vert 0 810 050 050  
www.ademe.fr

**Huiles de vidange et batteries... Bienvenues à la déchetterie !**

ADENE  
N° Vert 0 810 050 050  
www.ademe.fr

**Petits trajets, j'y vais à pied**

ADENE  
N° Vert 0 810 050 050  
www.ademe.fr

**Faites-vous conduire, prenez le bus !**

ADENE  
N° Vert 0 810 050 050  
www.ademe.fr

Source ADEME